



DÉLIBÉRATION DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 2 juillet 2015 à 16 h, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Annie Bel et Messieurs Jean-Claude Anglars et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Madame Sylvie Lopez et Monsieur Serge Roques.

Date de convocation : 8 juin 2015.

**2 – CESSION DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE BARAQUEVILLE**

Vu le rapport n° 5.

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale du terrain qui a été estimée à 12 € le m<sup>2</sup>

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aveyron (SDIS) est propriétaire de la parcelle cadastrée B 2 099 à Baraqueville que les services de l'état, à travers le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, souhaitent en acquérir une partie dans le cadre d'aménagements d'une parcelle riveraine lui appartenant.

Considérant que la surface souhaitée ne présente pas d'intérêt particulier pour le fonctionnement du centre d'incendie et de secours de Baraqueville et que rien ne s'oppose à la cession de terrain demandée (environ 21 m<sup>2</sup>).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- se prononce favorablement sur la cession de 21 m<sup>2</sup> de la parcelle B 2099, commune de Baraqueville, au tarif de 12 € / m<sup>2</sup>,
- autorise le président à signer tout acte y afférent.

Fait à Rodez, le

- 9 JUIL. 2015

Le Président,

Jean-Claude Anglars